

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie
et des Finances

BUDGET

**Fermeture de la brigade de surveillance nautique de la Trinité-sur-Mer et
de la brigade garde-côtes de Royan.**

NOR : ECFD1707063S

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu l'article 50 du code des douanes,

Vu l'avis du comité technique de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de
Nantes du 28 septembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}. – La brigade de surveillance nautique de la Trinité-sur-Mer (direction régionale de
Nantes garde-côtes) est fermée. La mesure prend effet au plus tard le 30 septembre 2018.

Article 2. – La brigade garde-côtes de Royan (direction régionale de Nantes garde-côtes) est
fermée. La mesure prend effet au plus tard le 30 septembre 2018.

Fait le **08 MARS 2017**

Le directeur général,



Rodolphe GINTZ